



## Récupération points après 3 ans. A ce jour rien de récupéré

Par **Kamil2023**, le **15/10/2023** à **20:04**

12/04/2020 retrait permis.paiement amende ,remise cheque tresor public le 30 septembre 2020

On consultant mon crédit point sur sit gov. Je vois que le nombre de points est resté le même.cad.points non ajoutés à mon solde.

J ai pas compris

Merci

Cordialement malil

Par **Aléa42**, le **15/10/2023** à **22:51**

Bonsoir,

Suspension par le préfet et/ou suspension par le tribunal ?

S'il y a eu suspension par le tribunal, ce n'est pas la date du paiement de l'amende qui est à prendre en considération mais celle où la décision dudit tribunal est devenue définitive, sous réserve qu'il n'y ait pas eu d'autre retrait durant ces 3 ans.